



Évocations du vieux Montréal

E.-Z. Massicotte, D. ès L., M.S.R.C.

Numéro 3, 1938

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1078865ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1078865ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Massicotte, E.-Z. (1938). Évocations du vieux Montréal. *Les Cahiers des Dix*, (3), 131–164. <https://doi.org/10.7202/1078865ar>

Evocations du vieux Montréal

Par E.-Z. MASSICOTTE, D. ès L., M.S.R.C.

I — OÙ DEMEURA CHARLES LEMOYNE?

En 1651, M. de Maisonneuve était dans l'anxiété car il entrevoyait sombre l'avenir de la ville qu'il avait fondée. Sur les conseils des principaux habitants, il partit solliciter des secours afin d'assurer l'existence de sa colonie. Après de multiples démarches, il réussit à rassembler les fonds nécessaires et, dès le mois de mars 1653, il commença le recrutement d'une centaine d'hommes hardis, vigoureux, qui s'engageaient à venir demeurer à Montréal pendant cinq ans, sinon pour toujours. Tous les historiens ont raconté ces faits longuement, mais ce qu'on n'a pas dit c'est que M. de Maisonneuve, afin de prévenir tout ennui, avait pris soin, durant son séjour à Paris, d'obtenir de la Société de Montréal la ratification des concessions ainsi que des promesses de concessions qu'il avait faites depuis 1648.

Dans cette pièce figurent vingt-deux noms, entre lesquels on relève celui de Charles Le Moyne. Voilà qui explique pourquoi ledit Le Moyne ne signa que le 23 juillet 1654 le contrat notarié qui lui assurait, dans l'enclos de la ville naissante, le terrain sur lequel *il avait déjà fait bâtir maison* et dont il avait fait un choix perspicace, puisqu'il se trouva pour lors et ensuite situé à côté de la chapelle attenante à l'hôpital de Jeanne Mance, à quelques pieds du fort et de la future place du marché, à la rencontre de plusieurs sentiers, puis en ligne avec le premier séminaire construit plus à l'ouest.

Cet emplacement historique mesurait 162 pieds sur 198, le long de la rue Saint-Joseph (maintenant rue Saint-Sulpice).

Dans l'acte de partage des cohéritiers Le Moyne, dressé en 1695, l'immeuble est ainsi décrit: *la vieille maison, appelée l'ancien-bâti-*

ment, construite environ les trois-quarts en *maçonnerie*, l'autre quart de *colombage maçonné*, avec deux cours, l'une vis-à-vis la devanture, rue Saint-Paul; l'autre derrière; toutes deux de même longueur que la maison qui a 40 pieds en un sens et 24 en l'autre.

Ainsi, la maison du valeureux Le Moyne père était pour la plus grande partie en pierre. Sur le carré s'élevait une ossature de bois, dont les vides étaient remplis de pierre.¹

Le 22 août 1660, le gouverneur concédait en plus à Jacques Le Ber et à Charles Le Moyne un terrain de 76 x 60 pieds, proche « l'Hôpital », sur lequel les susdits ont fait bâtir une maison de 36 x 23 pieds. Pourquoi cet emplacement au nord de la maison de Charles Le Moyne? Était-ce pour un magasin, ou pour la demeure du sieur Le Ber?

Le 23 janvier 1664, Charles Le Moyne obtint encore un morceau de terre joignant celui qu'il possédait déjà (1654), pour lui permettre d'allonger sa maison de 23 pieds.

En 1678, Le Moyne se fit concéder l'encoignure des rues Saint-Joseph et Saint-Paul et il y érigea un « petit bâtiment » qu'on nomma *la Jardinière*.

Enfin, à l'ouest de la Jardinière, il y eut une autre maison, celle-là entièrement « de maçonnerie », appelée le « nouveau bâtiment », et qui avait 45 pieds de long, sur 24 de large. Cette maison avait cour en avant et jardin en arrière. Elle fut évidemment érigée après les autres.

Nous avons présenté ce qui précède avant de répondre à une question qui nous a été posée bien souvent: où sont nés les Macchabées de la Nouvelle-France?

De 1656 à 1683, Charles Le Moyne fut père de quatorze enfants dont onze servirent dans les troupes, la plupart avec grand éclat. Tous ses enfants ont été baptisés à la « paroisse Notre-Dame »; la

1. Ce genre de construction, nous dit M. A. Beaugrand-Champagne, se trouve partout en Normandie, pays du sieur Le Moyne. Il y en eut d'autres à Montréal, vers la même époque.

plupart ont dû naître dans « l'ancien bâtiment » construit en 1654, sis rue Saint-Joseph, près de la « Jardinière », et donc de la rue Saint-Paul.

Il a été dit que, par *exception*, Pierre Le Moyne d'Iberville était né à Longueuil, même que *sa maison natale* existait encore. Cette assertion est fantaisiste.

D'abord les actes notariés et les registres de l'état civil nous signalent la présence, à Montréal, du sieur Le Moyne et de sa femme, de mars à décembre 1661.

Quant à l'état de la colonie, songeons que la population était restreinte, que l'année 1660 lui avait enlevé vingt jeunes gens valeureux; que Lambert Closse même n'avait pu habiter une maison dont il avait commencé la construction où se trouve maintenant le *General Hospital* (rue Dorchester); qu'aucun seigneur n'aurait pu s'établir au sud du fleuve sans avoir une garnison et des colons; or, il y avait insuffisance de l'une et des autres, même à Ville-Marie.

Après le combat du Long-Sault, où Dollard et ses compagnons moururent glorieusement, les Iroquois « voulaient tirer vengeance de l'échec qu'ils avaient subi », aussi l'année 1661 compte à Montréal parmi les plus pénibles et la localité fut, pendant des mois, « le principal théâtre de leur carnage ».

Résumons: Le 25 février 1661, une centaine d'Iroquois surprirent des colons qui travaillaient aux champs et firent treize prisonniers. En cette occasion Charles Le Moyne fut en grand danger.

Au mois de mars suivant, plus de deux cents Indiens envahissent Montréal, et « quelques habitants qui s'étaient imprudemment aventurés dans les bois furent saisis et déchiquetés d'une façon horrible, sans qu'on pût leur porter secours d'aucune manière ».²

Au mois d'août, un parti des sinistres maraudeurs attaqua la ferme Saint-Gabriel et assassina l'abbé Jacques Le Maistre ainsi que le domestique Gabriel de Rié.

2. C. Bertrand, *Histoire de Montréal*.

Au mois d'octobre, M. Guillaume Vignal, p.s.s., malgré les objections de M. de Maisonneuve, décida de se rendre avec un groupe de jeunes gens à un îlot près de l'île Sainte-Hélène. L'actif abbé rassemblait des matériaux pour la construction du séminaire. Ce fut un désastre: les *Montréalistes* enveloppés par les Iroquois eurent sept ou huit d'entre eux tués ou brûlés.

Jusqu'à 1661, soixante colons seulement avaient obtenu des concessions autour de Ville-Marie. Peu, croyons-nous, avaient sur leur terre une habitation pour y loger toute l'année. Les ouvriers du sol devaient être constamment armés; en plus, pour les protéger, il y avait à l'ouest, la maison fortifiée de Saint-Gabriel, au nord, la redoute de l'Enfant-Jésus; à l'est, la ferme fortifiée de Sainte-Marie^{2a}, au Pied-du-Courant. Néanmoins, de 1654 à 1665, date de l'arrivée du régiment de Carignan, relativement nombreuses ont été les victimes des Iroquois.

On sait à quelle date se fit l'établissement effectif des seigneuries de la rive sud du Saint-Laurent; on sait aussi que les auteurs de *l'Histoire de Longueuil*, MM. Jodoin et Vincent, qui ont scruté tous les documents, qui ont écrit une histoire en laquelle il y a peu à reprendre, n'ont jamais prétendu que les enfants de Charles Le Moyne étaient nés à Longueuil. S'ils en avaient eu la preuve, ils ne l'auraient pas cachée, c'est évident, car ils ont rassemblé tout ce qui pouvait glorifier le coin de terre, objet de leur prédilection.

Ne faut-il pas signaler ici ce que pensait un gentilhomme français des premières habitations de Montréal? L'appréciation qu'il en fait surprendra peut-être ceux qui imaginent que les pionniers de la ville naissante étaient plutôt mal logés. C'est dans le journal de voyage du sieur Asseline de Ronval qui séjourna en notre ville vers septembre et octobre 1661 que se trouvent les mots: « en ce temps là le Montréal estoit peu habité, on n'y voyait qu'une chapelle... et

2a. Celle-ci se nommait communément « Maison du courant Ste. Marie ». Les deux fermes fortifiées étaient sous la direction d'un intendant ou contre-maître salarié par les seigneurs.

les maisons, quoy qu'en petit nombre, ne laissoient pas d'être belles, spacieuses et agréables, celle de Monsieur le Moine, natif de Dieppe, surpassait toutes les autres ».

M. de Ronval avait avec lui un jeune homme dont il dit ceci : « mon camarade *Duchesne d'Iberville* estant son parent (à Charles Le Moyne), nous fusmes loger chez lui où il nous receut en bons amis et comme gens du mesme pays. Il pria et obligea mon camarade... à hyverner chez lui, mais il n'y resta guerre *parce qu'il fut tué des hiroquois* comme je l'appris à Québec, *deux à trois jours après notre départ de Montréal.* »

Le Joseph Duchesne qui faisait partie de la malheureuse expédition de M. Vignal avec d'autres, fut tué le 25 octobre 1661. En plus, il portait le nom territorial d'Iberville. Ne peut-on supposer que ce fut en souvenir de cet infortuné Normand que Pierre Le Moyne, né en 1661, reçut le surnom d'Iberville qu'il devait rendre célèbre?^{2b}

Un dernier mot: nous faisons remarquer dans *le Bulletin des recherches historiques* de 1928, p. 234, que sur l'édifice érigé de nos jours, à l'encoignure nord-ouest des rues Saint-Paul et Saint-Sulpice, se trouvait une plaque disant « erronément » que c'était à cet endroit que s'élevait jadis la première église de Ville-Marie. Nous suggérions alors qu'on mît cette plaque sur le côté est de la rue Saint-Sulpice et qu'on la remplaçât par une autre à la mémoire de la célèbre famille Le Moyne. La Commission des sites historiques du Dominion, grâce à l'honorable E.-Fabre Surveyer, a bien voulu depuis corriger l'erreur commise et honorer la mémoire du plus illustre fils de Montréal: Pierre Le Moyne d'Iberville.

II — LES FIEFS DE LA RIVIERE DES PRAIRIES

Jusqu'en 1671, nous dit l'abbé Faillon, « personne n'avait osé s'établir sur la rive de l'île de Montréal qui borde la rivière des Prairies, par où les Iroquois venaient quelques fois attaquer les colons.

2b. Voir *B. R. H.*, 1938, pp. 149-151.

Voulant leur fermer ce passage, fortifier en même temps le bout de l'île... l'abbé Dollier de Casson, supérieur du Séminaire, érigea, le 7 du mois de décembre de 1671, deux fiefs sur la partie de l'île de Montréal qui fait face à cette rivière; le premier en faveur de M. Philippe de Carion du Fresnoy, lieutenant de la compagnie de M. de La Motte, le second, pour M. Paul de Maurel³, enseigne de la même compagnie. Ces fiefs, contigus l'un à l'autre, composés chacun de deux cents arpents de terre, huit sur les bords de la rivière et vingt-cinq en profondeur, leur furent donnés pour en jouir, et leurs successeurs, en toute propriété, à titre de fiefs nobles sans justice, avec droit de chasse dans ces terres et de pêche dans la rivière, sur toute leur largeur, à la charge de la foi et hommage, qui devait être portée et rendue aux seigneurs, dans leur maison de Ville-Marie ».

Huit ans plus tard, le 1er février 1679, le seigneur Paul de Maurel dictait son testament à l'abbé Gilles Pérot, curé de la paroisse Notre-Dame. Il était alors gravement malade, chez son ami M. de Carion du Fresnoy, marié à Pétronille des Hèvres. Entre autres dispositions, il légua 200 livres pour la construction de la nouvelle église; 50 livres à l'Hôtel-Dieu; 50 livres à soeur Marguerite Bourgeoys pour sa congrégation; 50 livres à son filleul, Paul Boulard, et 50 livres à son autre filleul, Paul Boyer, tous deux fils de colons établis à la Rivière-des-Prairies. Enfin, il voulait que tous ses autres biens (y compris son fief) allassent à M. et Mme de Carion ainsi qu'à leur fille Jeanne.

Le six février 1679, on procédait à l'inhumation du seigneur Paul de Maurel, âgé de 35 ans.

En 1682, madame de Carion décédait, son mari mourut peu après, et leur unique fille, Jeanne, était héritière des deux fiefs, lorsqu'elle épousa Jacques Le Moyne de Sainte-Hélène, en 1684, n'ayant pas encore douze ans accomplis.

On sait la mort glorieuse de Jacques Le Moyne au siège de

3. Nous écrivons « Maurel » partout, en ces notes, parce que c'est ainsi que l'officier signait.

Québec en 1690. Par ce trépas, dame Le Moyne se trouvait veuve à 19 ans et mère de trois enfants.

Aussi, la voyons-nous, au mois de décembre 1691, faisant bénir son union avec Joseph de Monic. De son premier mariage, seule, semble avoir survécu une fille, dont Jacques-René Gaultier de Varennes devint le mari en 1712.

Cette fille hérita des fiefs Maurel et Carion. Comment expliquer que ce ne fut qu'un tiers de siècle plus tard que Gaultier de Varennes songea à rendre la foi et hommage aux seigneurs suzerains de Montréal?

Lorsqu'il se présenta pour accomplir enfin cette formalité, il fut accueilli sans bienveillance. La scène qui se déroula est décrite très longuement dans un acte notarié, aussi, vaut-il mieux n'en donner que l'essentiel.

« Aujourd'hui, 24 juillet 1738, accompagné des notaires Guillet de Chaumont et Le Pailleur, René Gauthier de Varennes, capitaine, demeurant à Montréal, époux de Dlle Le Moyne de Sainte-Hélène, s'est rendu au séminaire tenant lieu de Manoir... où étant, M. de Varennes a frappé à la porte. A l'instant est survenu le portier auquel il dit qu'il désirait voir M. le supérieur, l'abbé Louis Normant de Fardon... »

Ledit abbé se présenta et ledit sieur de Varennes « se mit en devoir de vassal, sans épée ni éperon, tête nue et un genou en terre... » et déclara qu'il voulait rendre la foi et hommage pour les deux arrière-fiefs de Carion et Maurel, appartenant à sa femme par héritage...

M. Normant s'opposa alors en disant qu'il ne le recevait pas à foi et hommage pour le fief Maurel, *attendu son démembrement total* et encore moins pour le fief de Carion parce que MM. du séminaire *l'avaient acquis le 17 mars 1711*, de Charles Le Moyne, baron de Longueuil, alors tuteur des enfants mineurs de feu Jacques le Moyne de Sainte-Hélène, et de dame Jeanne de Carion du Fresnoy.

Sur ce, M. de Varennes requit acte de ce refus aux notaires, pour valoir et servir ce que de raison...

Jean-Hippolyte Gaultier de Varennes, fils de susdit René, épousa en 1746, Charlotte, fille du célèbre docteur Michel Sarrazin.

Le sieur Gaultier de Varennes mourut en 1761 et sa veuve en 1793. Or dans les papiers laissés par les défunts, on constata que le fief de Carion avait été vendu, mais non pas le fief Maurel.

Aussitôt, Louis Perrault, arpenteur de Québec, curateur élu à la succession de feue veuve Gaultier de Varennes, se fit autoriser par l'honorable Thomas Dunn, juge de la Cour du Banc du Roi, à Québec, à vendre le fief Maurel à l'enchère, après publications usuelles, à la porte de l'église paroissiale de la Rivière-des-Prairies.

Joseph Béique dit Lafleur se porta acquéreur et le contrat fut dressé, le 28 août 1796, par le notaire Chatellier.

Le 8 juin 1814, les héritiers Béique cédèrent le fief Maurel à J.-B. Chevaudier dit Lépine et ce dernier, au mois de juillet 1822, en fit don pur et simple à son fils.

Le 14 février 1837, le célèbre financier et philanthrope Olivier Berthelet obtenait le fief au décret; puis, le 20 avril 1843, il le cédait à MM. les Sulpiciens, pour qu'il fut réuni à leur grande seigneurie.

Et voilà la brève histoire de deux fiefs de choix échus à de belliqueux officiers que la mort enleva trop tôt.

Rappelons ici que les premiers seigneurs des fiefs Carion et Maurel figurent dans le premier duel que connut Montréal; aussi que Jacques Le Moyne de Sainte-Hélène deuxième seigneur (à cause de son alliance) avait également un duel à son actif et que son adversaire avait été le gouverneur de Montréal, M. François-Marie Perrot.⁴

III — L'HOTELLERIE A LA MODE DU VIEUX MONTREAL

Le premier qui fut cabaretier à Montréal est peut-être Jean Milot, qui joignait à son débit de vin et de bière une boutique de

4. Voir: *Le Duel au Canada*, par Aégidius Fauteux.

taillandier. Homme d'affaires, il attacha son nom à la fondation de l'ancienne ville de Lachine, car il fut le successeur du fameux Cavalier de La Salle de qui il acheta partie du fief que le grand découvreur avait reçu des seigneurs de l'île de Montréal. Et c'est sur son domaine, vis-à-vis le sault Saint-Louis, que s'éleva le fort de Lachine au centre duquel Jean Milot eut un magasin achalandé.

Toutefois, c'est le sieur Abraham Bouat qui certainement fut l'hôtelier à la mode pendant plus de vingt-six ans au XVII^e siècle. Exhumons ce que nous disent les vieux papiers.

Abraham Bouat, né en 1644, était fils de Charles Bouat, bourgeois, et de honorable femme Marie Mignonague, de Saint-Rôme sur Tarn, ancien diocèse de Vabres, en Rouergue, aujourd'hui département d'Aveyron⁵.

Compatriotes et amis, le notaire Antoine Adhémar et Bouat⁶ avaient dû arriver en la Nouvelle-France avec les troupes. Mais tandis que l'un allait devenir le principal tabellion de Montréal l'autre aspirait à diriger l'hôtellerie la plus fashionable de la même ville. En tout cas, le sieur Bouat était déjà aubergiste lorsque le notaire Basset rédigea son contrat de mariage, le 11 mars 1670. Il allait épouser Marguerite de Nivelet qui avait pour parents: honorable Pierre de Nivelet, bourgeois de Troyes, en Champagne, et honorable femme Françoise de Brion. (Impossible de le nier, l'honorabilité foisonnait chez les deux futurs).

Etaient présents au contrat: François Bouat, frère du futur⁷, messire Gabriel de Queylus, supérieur du Séminaire, « dissertes personnes » Gilles Pérot, curé, et Dominique Galinier, prêtre et économiste du Séminaire, noble Flotant, chevalier de Lescure, Frs Sabattier, Jean Gervaise, Jacques La Marque, Etienne Abillard⁸, Charles Pagez, noble Pierre de Saint-Paul, chevalier, seigneur de la Mothe, comman-

5. Tanguay écrit: Fabres en Rouargue, ce qui n'est pas exact.

6. Bouat fait cette déclaration le 9 mai 1687. (Adhémar).

7. Il semble être retourné en France.

8. Valet de chambre du sieur de Saint-Paul.



Un cabaret de France en 1668. L'aubergiste sert un client.
Dans la salle du fond se voient de joyeux viveurs.

(Extrait du *Costume civil en France*, par Camille Piton).

dant de Montréal, Pierre Picoté de Belestre, demoiselle Jeanne Mance, Zacharie Dupuis, major de l'île, demoiselles Hélène et Françoise Picoté de Belestre et Madeleine Boucher. Le mariage fut célébré le 19 mars 1670.

Le sieur Abraham Bouat, de 1670 à son décès en 1702 fit florès. Il avait bien choisi son poste, car, si nous ne faisons erreur, son auberge se trouvait à l'angle sud-ouest des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier, à quelques pas de l'église paroissiale. C'est dire que bien des gens, les dimanches et jours fériés, se rendaient là en attendant l'heure des offices religieux. Mais on n'est pas hôtelier durant un quart de siècle sans être mêlé à bien des incidents, aussi, maître Abraham fut-il acteur passif ou actif dans plusieurs petites scènes que les documents judiciaires ont enregistrées, et où se révèlent des traits de moeurs et coutumes sur la vie sociale de nos aïeux.

Rappelons quelques faits. Choisissons d'abord une scène qui semble détachée de quelque roman de cape et d'épée. On la trouve consignée dans l'étude de Basset, à la date du 28 août 1676.

Le sieur Claude Porlier, marchand, déclare que le samedi, 23 août, vers 4 heures de l'après-midi, il était dans une chambre de l'hôtellerie d'Abraham Bouat, à boire une bouteille de vin avec les sieurs Bauval, Grignon et Patron, également marchands. Dans une autre pièce se trouvaient des jeunes, de haut parentage, nommément: les deux fils du baron de Bécancourt, le fils du sieur d'Ailleboust, juge de Montréal, et le fils du sieur Le Gardeur de Repentigny « avec un autre Noiraux que le comparant ne connaît point ». Ces jeunes gens « beuvaient avec grand bruit et tintamare ».

L'un d'eux, Bécancourt l'aîné, « poussé d'insolence, vint en la chambre des marchands avec sa compagnie et prenant un verre de vin » proposa la santé de saint Michel en disant: « l... f... celui qui ne la boira pas » et s'en alla avec sa compagnie.

Plus tard, le comparant étant allé sur « la galerie de la dite maison, le fils aîné de Bécancourt fut à luy, » et accusa Porlier d'avoir déjà dit quelque chose contre saint Michel! A cela Porlier répon-

dit que c'était fausse rumeur, qu'il s'était excusé devant le gouverneur de Montréal et qu'ainsi il était inutile d'en parler davantage.

Alors, « Bécancourt, en blasphémant le saint nom de Dieu, dit à Porlier qu'il en voulait aussi à son ami le Sr du Moustier et que s'ils y consentaient, ils pourraient vider leur différend deux contre deux, à l'écart, soit immédiatement, soit le lendemain matin, à la sortie de l'église. » Porlier refusa, alléguant que le « Roy et Mgr le Comte défendaient expressement les duels et rendez-vous » mais que si ledit Bécancourt avait quelque dessein contre lui il n'avait qu'à l'attaquer dans les rues où ils se rencontraient journallement. Tout semble finir là.

Un an plus tard, se présente une scène différente.

Le jeu de cartes paraît avoir été en vogue de tout temps à Montréal, sous le régime français. Lorsque M. de Maisonneuve publia son ordonnance interdisant les jeux de hasard, le 18 janvier 1659, parce que Sébastien Dupuis, Nicolas Duval et Pierre Papin avaient contracté des dettes excessives en buvant et en jouant, il n'y a aucun doute qu'il visait le jeu aux cartes, toutefois, il ne le spécifie point.

La première mention certaine que nous avons du nom d'un jeu de cartes, à Montréal, se rencontre dans les pièces d'un procès entre l'hôtelier Abraham Bouat, et l'un de ses serviteurs, André Molard dit le Dauphinay.

Le dimanche, premier août 1677, à 4 heures de relevée, après vêpres, Molard prit contact, chez son patron, avec un nommé Cousture qui arrivait des « Stas » et qui désirait risquer « un escu » aux cartes! On décida de jouer au « Romeestec ».

Au cours de la partie, une querelle s'éleva. Molard malmena Cousture et le sieur Bouat prenant fait et cause pour son client donna une telle volée à son domestique qu'il lui cassa un bâton sur le dos!

De là, un procès qui nous fournit le nom d'un jeu de cartes. Qu'était-ce que le *romeestec*? On en trouve la définition dans le *Nouveau Larousse* et dans l'*Encyclopédie des jeux*, au mot *romestecq*. Ce

mot est formé de deux des termes employés dans le jeu: *rome* et *stecq*.

Le romestecq est encore connu en Basse-Normandie. Il se joue à deux, à quatre ou six personnes, avec 36 cartes, comprenant les 6, les 7, les 8, etc., jusqu'à l'as. Chaque joueur reçoit cinq cartes et le nombre des points est de 21, s'il n'y a que deux ou quatre joueurs et de 36 s'il y en a six.

Des expressions assez bizarres servent à désigner les coups ou assemblages de cartes. Le *virlique* signifie qu'on a en mains quatre as ou quatre rois, etc., *double ningre* s'applique à deux paires quelconques; *la triche* est une réunion de trois as, trois rois, etc., *un village*, c'est deux dames et un valet de mêmes couleurs, par exemple une dame et un valet de carreau avec une dame et un valet de trèfle. Le *double rome* c'est une paire d'as ou de rois, un *rome* c'est une paire de valets, ou moins; enfin le *stecq*, c'est la dernière levée.

Le *romestecq* a évidemment été populaire au Canada, tout inconnu ou oublié qu'il soit de nos jours, car l'expression le *stecq* pour la dernière levée s'est conservée jusqu'à nous.

En effet, dans diverses parties de la province nous avons maintes fois entendu les anciens dire en parlant de la dernière levée, à un jeu quelconque: « le *stecq* est pour moi », et l'on croyait à tort que nos compatriotes employaient une expression anglaise.

Le 13 octobre 1677, il y eut chez le sieur Bouat un assaut à l'épée entre Denis le Valon et Denis Sabourin Chouannière. Rien de grave.

Le 27 juillet 1680, André Hachin, sergent-huissier, et Denis Marsaut, géolier des prisons, avaient été chargés de visiter les quartiers de la ville, vers les 10 h. du soir, pour s'assurer que tout était dans l'ordre. Et ils se balladaient, au clair de la lune, lorsqu'ils eurent la malencontreuse idée de pénétrer dans le suspect auberge de dame Testard de Folleville. Ils croyaient avoir perçu des bruits en passant devant l'établissement. Dès leur entrée, « ils virent gens à table, buvant et se querellant ». L'arrivée des représentants de l'ordre, loin de



Sous Louis XIV, les billards avaient six blouses et les queues avaient presque la forme d'une crosse de golf ou de hockey.
A un endroit de la table il y avait un arceau, comme au croquet.

(Extrait du *Costume civil en France*, par Camille Piton).

ramener le calme souleva l'ire des tapageurs qui s'élançèrent, l'épée à la main, sur les pauvres gardiens de nuit, et les poursuivirent loin dans la rue; Marsaut fut blessé aux mains et aux bras, néanmoins avec son compagnon il réussit à se réfugier chez l'hôtelier Bouat. Craignant pour leur existence on ne voulut les laisser regagner leurs logis qu'accompagnés de deux domestiques. La précaution ne fut pas vaine, car vis-à-vis le séminaire, le plus acharné de leurs ennemis les attaqua de nouveau et blessa d'une pierre l'un des valets du sieur Bouat.

Le 14 février 1683, le maître hôtelier porte plainte contre ses domestiques qui l'auraient battu. Oh! les domestiques d'antan.

La scène qui va suivre se produit à l'occasion d'un jeu qui fut très à la mode à Montréal jusqu'au XXe siècle. Le 21 avril 1688, par devant J.-B. Migeon de Branssat, « bailly, juge civil et criminel » de la seigneurie de Montréal, comparaisait Abraham Bouat, sous l'accusation d'avoir laissé jouer du billard chez lui, le lundi, lendemain de Pâques, pendant les vêpres.

Autrefois, la fête de Pâques durait trois jours; en plus, à cette époque, les auberges ne fermaient pas les jours de dimanche et de fête, mais il ne fallait y tolérer aucun jeu, ni y débiter aucune boisson durant les offices religieux.

Maître Bouat, sans nier l'offense, chercha à se disculper. Le jour en question, le marchand Jean Boudor jouait au billard avec le sieur Céloron de Blainville, en présence de nombreux spectateurs parmi lesquels on remarquait Claude de Mafre, seigneur de Crusel, capitaine dans les troupes, les sieurs Gobet, Besson, Limonet, Cachoï, (probablement Jacques Gauchoï, beau-frère de Martinet de Fonblanche), Jean Martinet de Fonblanche, chirurgien, Le Gardeur de Repentigny et J.-B. d'Ailleboust des Musseaux.

A l'heure des vêpres, l'aubergiste supplia les joueurs et leurs amis de se retirer, mais le sieur Boudor répondit que son adversaire et lui « étaient échauffés et qu'ils ne pouvaient pas abandonner leur partie ». Il ajouta même qu'au cas de « visite de la police » il paierait

tous les frais qui pourraient en résulter. Et la conséquence fut que jusqu'au « soleil couché » les joueurs continuèrent leur match, tandis que les spectateurs pariaient en faveur de leurs champions respectifs.

Le procureur fiscal, dans son réquisitoire, flétrit les mécréants dont la conduite en cette circonstance, fut « un mépris et dérision formelle aux règlements, une profanation des saints jours de fêtes et une contravention volontaire et délibérée qui a attiré plusieurs personnes pendant l'Office Divin à les voir jouer ».

Abraham Bouat ne pouvait échapper! On le condamna à 20 livres d'amende, sauf recours contre Jean Boudor, mais défense fut faite à l'aubergiste, même si on promettait de l'indemniser, « d'ouvrir la porte de son billard, de fournir et donner les billes ainsi que les billards (sic) à qui que ce soit, pendant les Offices Divins... à peine de 50 livres d'amende »...

Impossible de signaler tout, une hôtellerie de quelque importance étant un lieu propice aux événements les plus divers. Malgré cela, maître Bouat fut un homme estimé. La preuve, nous l'avons dans le fait qu'il fut marguillier de Notre-Dame (1679); qu'il fut membre d'une congrégation religieuse et qu'il eut pour clients les officiers des troupes, les gentilshommes, les marchands et les bourgeois. D'ailleurs, voyons une clause du testament qu'il a dicté au notaire Adhémar le 26 décembre 1702. Il « veut que son corps soit enterré dans l'église, qu'il soit dit 100 messes basses à Notre-Dame, et 300 messes chez les PP. Récollets pour leur aider à bâtir leur chapelle; donne 50 livres aux pauvres de l'Hôtel-Dieu, 50 livres aux pauvres honteux de la paroisse et 100 livres à la chapelle de la Congrégation des hommes chez les PP. Jésuites. En plus, il demande à tous ses confrères de la Congrégation de se souvenir de lui dans leurs prières ».

Abraham Bouat mourut deux jours après, le 28 décembre 1702, âgé de 58 ans. Sa femme, Marguerite de Nivelet, ne décéda qu'au

mois d'avril 1720, chez les Soeurs de la Congrégation où elle pensionnait depuis onze ans.

Ajoutons qu'un des fils de l'hôtelier Bouat parvint à la magistrature de sa ville natale et qu'il se classe au rang des illustrations montréalaises. Ce fils, né en 1676 se prénomait François-Marie. Il épousa en premières noces Madeleine Lambert-Dumont et en secondes, Agathe Le Gardeur de Repentigny. Lorsque le juge Bouat fut inhumé à Montréal, le 18 mai 1726, il avait présidé le tribunal depuis dix ans.⁹

IV — DEUX MAJORS ET UNE PETITE ÎLE

Qui aurait imaginé que l'île de peu d'étendue, ancrée en bas du sault Saint-Louis et nommée l'île au Héron¹⁰ serait un jour une seigneurie?

Sans doute, cette corbeille de verdure entourée de flots rageurs, à quelques cents arpents de Ville-Marie, n'était pas sans valeur, mais saura-t-on jamais si le pieux Zacharie Dupuis, major insigne de Montréal, obtint ce morceau de terre pour l'habiter, l'exploiter ou en faire cadeau?

Le certain est que l'île lui fut accordée en fief par l'intendant Talon, le 18 octobre 1672, et que M. Dupuis l'abandonna aux « Filles de la Congrégation Notre-Dame » dès le mois de novembre 1673.

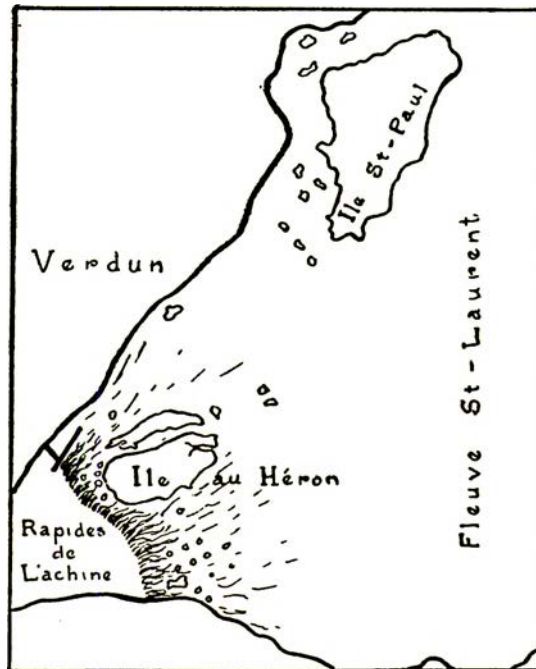
Un quart de siècle plus tard (1698), les révérendes Soeurs vendaient l'île au négociant Antoine Trottier des Ruisseaux. Ensuite, le 11 octobre 1699, à leur contract de mariage, Pierre Trottier des Auniers et Catherine Charest en devenaient propriétaires par avancement d'hoirie.

Après leur décès, une moitié de l'île passe aux Martel de

9. *B.R.H.*, 1924, article E.-Z. Massicotte, la Famille Bouat, pp. 10 et suivantes.

10. D'après la carte de l'île de Montréal, dressée par André Jobin, en 1834, ce nom est au singulier.

Brouague, alliés aux Charest, et il se produit une coïncidence curieuse : de nouveau, un major de Montréal, mais cette fois de race anglo-saxonne, entre en scène. Il se nomme John Hughes et, le 9 novembre 1767, il achète une moitié de l'île au Héron échue à Ignace-Thomas Trottier Dufy Desauniers. La même année ou en 1768, le susdit major épouse Marie-Charlotte, fille de François Martel de Brouague et de Louise-Madeleine Mariauchau d'Esgly. Et comme madame Hughes hérite par ses parents de la seconde moitié de l'île, cette fois encore, cette île redevient complètement la propriété d'un couple marié.



L'île au Héron.

Au mois de septembre 1769, le sieur Hughes charge le charpentier Dufour-Latour de réparer la maison qu'il a sur l'île. Il veut en faire une demeure confortable, où il pourra se reposer des ennuis de la vie mondaine, se livrer à divers sports, s'isoler des civilités pro-

TOCOLAIRES, recevoir gais compagnons. Pour tout cela, l'endroit est idéal.

Mais on n'est pas major des troupes, à Montréal, au XVIII^e siècle sans qu'il en coûte. Il fallait vivre largement en compagnie d'officiers fortunés, aussi de Bourgeois de l'Ouest qui réalisaient de gros bénéfices, et le major dépassa la mesure de son budget, car le 11 juin 1777, il dut, chez un notaire, rassembler ses créanciers et, à cette austère et solennelle réunion, déposer un si bel état de dettes passives qu'il aurait fait l'admiration de ce Montréalais du XX^e siècle qui soutenait et démontrait qu'un homme intelligent doit toujours dépenser le double de ce qu'il gagne.

A ses créanciers le major, pour se libérer d'une dette globale de \$18,415, offre gentiment de céder ses biens ainsi que ceux de sa femme et, entre autres immeubles qu'ils possédaient, figure la fameuse île au Héron, laquelle (y compris une maison, des dépendances, des animaux, des instruments aratoires et deux esclaves) est estimée à mille louis... La cession dut être agréée. Il le fallait bien.

Ajoutons un mot sur les seigneurs débiteurs. Le 4 octobre 1810, Marie-Charlotte Martel de Brouague s'éteignait âgée de soixante-trois ans, et son époux la suivit dans la tombe sans empressement, quinze ans après, le 12 décembre 1825, âgé de quatre-vingt-sept ans.

Aujourd'hui, l'île au Héron paraît inhabitée; cependant, en 1865, elle était la propriété de MM. Charles-S. Rodier et J. H. Springle. Longtemps après, elle fut acquise par l'honorable Georges-A. Simard, le 23 septembre 1924, de la « Lachine Rapids Power Co. » par contrat signé par le notaire Victor Morin qui prépara alors une liste des divers propriétaires entre 1865 et 1924.

V — OÙ NAQUIT MGR LARTIGUE ?

Prévenons le lecteur, tout d'abord, que le père du premier évêque de Montréal a toujours signé *Larthigue*. Etant chirurgien,

homme instruit, il avait le droit d'orthographier son nom à sa guise, et probablement ainsi que l'écrivaient ses parents. C'est dans les actes de l'état civil, les actes notariés et autres pièces que les scribes se permirent de simplifier l'épellation du patronyme en lui enlevant la lettre *h*, tout d'ailleurs comme firent en France certains Larthigue notoires.

À Notre-Dame de Montréal, le 13 septembre 1766, Jean-Jacques Larthigue, chirurgien, fils d'Etienne Larthigue et de Charlotte Causac de Miradoux, diocèse d'Auch, en Gascogne, fait bénir son union avec Marie-Charlotte-Marguerite Cherrier.

L'épousée était fille de François Cherrier, venu de France en 1741, qui fut notaire à Longueuil en 1750 puis à Saint-Denis-sur-Richelieu à partir de 1770. Dans le registre de l'état civil, on consigne que la mariée a déclaré avoir 22 ans¹¹; quant au marié il avoue modestement être âgé de 32 ans. Sans doute, il n'en paraissait pas plus, pourquoi alors dévoiler qu'il mettait huit ans sous le boisseau?

Très tôt, il s'établissait dans son immeuble et loin de cacher la chose, cette fois, il en confiait la nouvelle à la *Gazette de Québec*:

Jacques Larthigue

« Chirurgien juré, demeurant à Montréal, avertit le public qu'il « a acheté de René Gatien, père et fils, une maison de pierre avec « deux emplacements, l'un et l'autre se joignant, situés audit Montréal, « sur le niveau des rues St-Vincent et St-Denis (aujourd'hui Vau-« dreuil), pour la somme de 4000 shellings de cette province dont « 3000 pour la portion du père et 1000 pour la portion du fils. Mont-« réal, 4 janvier 1768 ».

Quelques jours après (8 janvier 1768), M. Larthigue se faisait concéder un banc dans l'église paroissiale et il se consacrait à la pratique de son art sans plus de réclame.

Au mois de juillet 1776, M. Larthigue achetait de Jean Billetou, sieur des Bruyères, lieutenant d'infanterie dans les troupes de S. M.

11. Elle était née à Longueuil, le 21 novembre 1743.

Britannique, un emplacement avec maison de pierre et dépendances, côté sud de la rue Saint-Paul, presque vis-à-vis l'ancien château de Vaudreuil, devenu collège de Montréal, puis le mois suivant (10 août) M. et Mme Larthigue vendaient leur immeuble, angle sud-ouest de Saint-Vincent et de Sainte-Thérèse, à leur voisin John Porteous, marchand, époux de Josephte Drouet de Carqueville.

Par cette acquisition, le sieur Porteous devenait propriétaire de presque tous les emplacements bornés par les rues Saint-Vincent, Sainte-Thérèse, Saint-Denis et Saint-Paul.

Le chirurgien Larthigue dut aller loger rue Saint-Paul dès 1777, l'année même en laquelle il célébrait le dixième anniversaire de son mariage ainsi que la naissance de l'unique enfant que lui donna sa femme et qui devait immortaliser le nom de la famille, du moins en la région montréalaise.

A regret il nous faut ajouter que la demeure Larthigue, rue Saint-Paul, a été rasée et que l'emplacement est maintenant traversé par le bas de la place Jacques-Cartier.

Jean-Jacques Larthigue (sic) fils, naquit le 20 juin 1777 et fut baptisé (sous condition) le lendemain. Il fit ses études sous la direction des MM. de Saint-Sulpice et « il est à remarquer que sa classe a été la première qui ait terminé son cours dans l'ancien collège de Montréal, dont les élèves allaient auparavant faire leur philosophie à Québec. Il n'avait que quatorze ans quand son père mourut. La perte de ce père lui causa une si grande douleur qu'elle influa sur son caractère qui, d'enjoué qu'il avait été jusqu'alors, devint grave et sérieux. Ce fut à cette époque que ce jeune étudiant se livra à l'étude avec une ardeur incroyable.

« Ayant achevé son cours en 1793, il étudia d'abord la langue anglaise, puis le droit successivement sous MM. Foucher et Bédard, avocats de cette ville. Il commença dès lors à faire connaître son talent admirable pour la parole, en s'exerçant à la déclamation devant

13. *Mélanges religieux*, I, pp. 287-8.

ses compagnons de cléricature, qui se plaisaient à l'entendre débiter les plaidoyers qu'il composait pour se préparer à faire triompher un jour la justice et la vérité. Il étudia les lois avec beaucoup d'application, »¹³ ensuite il prit la résolution de devenir prêtre. Combien aurait-il été étonné si on eut pu l'informer de la carrière que lui réservait l'avenir. Mais nous n'avons pas à traiter cela. Revenons au chirurgien Larthigue: il s'éteignit en 1791, âgé de 63 ans, et il fut inhumé dans la chapelle Sainte-Anne, le 4 juin.

Longtemps plus tard, le 12 septembre 1814, dame veuve Lartigue et l'abbé son fils, « directeur du Séminaire Saint-Sulpice », font donation de l'immeuble côté sud de la rue Saint-Paul au négociant A. Bélanger, à charge par le donataire d'une rente viagère, et avec l'obligation (rarement stipulée à cette époque) de faire assurer la maison « contre les accidents de feu, à l'office du Phoenix pour une somme de 500 livres, cours actuel et de continuer l'assurance tant que la rente annuelle subsistera ».

Terminons par une note sur la fin de dame Lartigue: Marie-Marguerite Cherrier décéda à Saint-Denis, le 25 janvier 1820, âgée de 76 ans. Elle mourut sept jours avant l'émission du bref nommant son fils évêque et un an avant sa consécration. Aux funérailles de la vénérable dame, « six prêtres signèrent au registre ».¹⁴

VI — LA MAISON DU VAINQUEUR PAR HASARD

Combien de Montréalais connaissent la rue Simpson, parallèle au chemin de la Côte-des-Neiges et tout près? Combien ont parcouru cette voie escarpée qui ne s'étend que de la rue des Pins à la rue Sherbrooke? Combien ont songé à jeter un coup d'oeil, côté est, sur une habitation, comme il ne s'en voit plus, aussi sur les demeures considérables que la grande bourgeoisie d'autrefois se contruisit (avant le surgissement de Westmount et d'Outremont), des deux

14. Abbé Allaire, *Histoire de Saint-Denis-sur-Richelieu*, et R. P. Le Jeune, *Dictionnaire général du Canada*, II, p. 81.

côtés de la petite rue Simpson? Parcourir cette route tranquille, du haut en bas, un jour d'été, voir ces quasi-manoirs entourés de jardins, ombragés d'arbres et d'arbrisseaux, et en savoir d'avance quelque peu l'histoire, c'est un plaisir recommandé aux amateurs des choses du passé.

En l'année du centenaire de la rébellion de 1837-38, le nom de l'officier Wetherall, pour ses activités à Saint-Charles-sur-le-Richelieu, est réapparu dans les discours ou les conférences. Mais comme il n'a pas été question de son historique demeure, la « Chalderton Lodge », au flanc du Mont-Royal, l'occasion s'offre d'en dire un mot.

Fils d'un général anglais, Wetherall entra dans l'armée en 1804; puis après avoir servi en Afrique, ensuite aux Indes, il devint secrétaire de sir John Colborne, au Canada, et ce fut le coup de chance qui lui acquit honneur et avancement; mais si ce fut pour lui un bonheur, ce fut pour d'autres un malheur.

De l'avis de l'historien L.-O. David, l'officier Wetherall n'avait pas l'intention de combattre les patriotes à Saint-Charles; on lui avait ordonné seulement de se rendre à Saint-Denis, mais voyez « comme les événements tiennent souvent au hasard, à peu de choses, à un simple incident »... « Si les courriers envoyés par sir John Colborne au colonel Wetherall pour lui dire de retraiter immédiatement sur Montréal n'avaient pas été arrêtés par des patriotes à quelques milles du village de Saint-Charles, la bataille du 25 novembre n'aurait pas eu lieu; les paroisses du Sud, électrisées par la victoire de Saint-Denis, se seraient levées; les armes qu'on attendait des Etats-Unis seraient peut-être arrivées et qui sait ce qui serait advenu »¹⁵?

Mais passons, puisque nous voulons surtout parler de la demeure de cet officier veinard à Montréal.

A la suite de sa victoire inattendue de Saint-Charles, Georges-Augustus Wetherall fut décoré de l'Ordre du Bain. Il séjourna au Canada jusqu'en 1850 en qualité d'assistant adjudant général et possé-

15. *L'Opinion publique*, 13 décembre 1877.

da le long du chemin de la Côte-des-Neiges, depuis la rue Dorchester jusqu'au sommet de la montagne, une propriété à laquelle s'attachent bien des souvenirs.

Au mois de septembre 1784, Amable Boucher de Boucherville, héritier de sa mère, née Raimbault, vendait une terre à J.-B.-Melchior Hertel de Rouville. Cette terre consistait en un verger et jardin de trois arpents de front, sur cinq de profondeur, puis, en continuation, vingt autres arpents, en « bois taillis » dans la montagne.

Le 20 novembre 1788, M. de Rouville cédait le tout à Joseph Roy, négociant de la rue Saint-Paul, au prix de 10,000 livres de 20 sols.

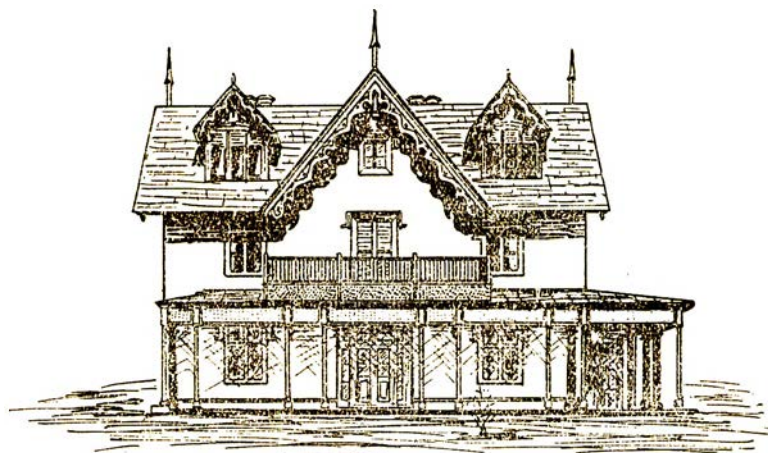
Onze ans plus tard (1799), l'infortuné négociant Roy était forcé d'abandonner ses biens à ses créanciers, et, l'année suivante (1800), Alexander Mackenzie, que son expédition vers l'océan Pacifique avait rendu fameux, plus encore que son succès dans l'industrie des fourrures, se portait acquéreur de l'immeuble Roy. Ce grand bourgeois partit alors pour sa mère-patrie où il devait être *siré*, puis il revint au Canada vers 1802 pour retourner assez tôt en Ecosse où il mourut en 1820, laissant une veuve, deux fils et une fille.

Ce ne fut qu'en 1845 que les héritiers de sir Alexander trouvèrent pour leur tranche du Mont-Royal un acheteur qui ne fut autre que le notaire sir George Simpson, gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Celui-ci ne garda l'immeuble qu'un peu plus de deux ans. Le 10 juin 1848, ses agents d'affaires en vendaient une partie à Georges-Augustus Wetherall.

Jusqu'alors et depuis quarante ans, les Montréalais appelaient l'ancienne terre des Raimbault-Boucherville *The Mackenzie property*, mais l'adjudant Wetherall contribua à la disparition de cette appellation populaire, et il la remplaça par une autre qui eut assez longue vie. En bordure d'une rue percée sur son bien-fonds et à laquelle fut donné le nom de Simpson, l'adjudant Wetherall érigea une spacieuse maison de brique, ainsi qu'une « coach house » et diverses

dépendances; il donna à l'ensemble le nom de *Chalderton Lodge*, en souvenir du domaine de ses pères, en Grande-Bretagne.

Par la suite, l'immeuble aux dimensions de plus en plus amoindries, changea de propriétaires comme suit: en 1850, Philippe Holland; 1864, Henry Thomas; 1878, Henry E. Murray; 1883, Alexander Mitchell. Celui-ci semble avoir modifié la *Chalderton Lodge*, car des contemporains, selon Mlle Martha L. Brown, assurent qu'il fit ériger un théâtre particulier qui joignait la bibliothèque et le salon. Cette dernière pièce pouvait accommoder 125 spectateurs. Les représentations données par des amateurs se terminaient par un bal. Le hall, les escaliers et le salon de l'ancienne demeure étaient de bon style, alors que l'extérieur de l'habitation plaisait par l'originalité.



La Chalderton Lodge ou maison Wetherall.
On peut la voir rue Simpson.

Mais *Chalderton Lodge* devait subir une transformation durable. Le « Trafalgar Institute », école supérieure pour demoiselles fondée en 1871 par le négociant Donald Ross, avait d'abord occupé un emplacement, non loin de la tour Trafalgar¹⁶, sur les confins de Westmount, mais en l'année ci-dessous, après une donation, complé-

16. Voir les *Cahiers des Dix*, No 1, p. 155.

mentaire de \$30,000 par sir Donald Smith, plus tard lord Strathcona, et une autre de \$16,000 par Mlle Ann Scott, les exécuteurs testamentaires du sieur Ross décidèrent d'acquérir l'immeuble Wetherall (1887).

Lors de ces donations, le nom de « l'Institut » fut changé en celui de « Tralfalgar School for girls ».

Bientôt, on construisit une grande école à côté de la *Chalderton Lodge*, que l'on n'a pas voulu démolir. Celle-ci a ses assises au penchant de la montagne, presque au sommet de la rue Simpson, et comme la devanture de la *Lodge* est tournée vers l'orient on avait de là une vue superbe jadis, sur partie des faubourgs montréalais et même sur le fleuve.

Non loin de la *Lodge*, à l'angle nord-ouest des rues Sherbrooke et Simpson, se voyait il y a trente ou quarante ans l'immeuble du négociant Linton qui excitait la curiosité des promeneurs. Entre sa maison luxueuse, pour le temps, et la rue Sherbrooke, un jardin spacieux s'abaissait de terrasse en terrasse, et sur chacune se dressaient, en un cadre pittoresque, des statues d'animaux sauvages aussi grandes que nature, sinon plus. Ce jardin est aujourd'hui remplacé par un vaste édifice, mais à l'arrière, l'ancienne demeure Linton existe encore. Et fait à noter, elle fut habitée, de 1909 à 1916, par l'honorable Napoléon Charbonneau, juge estimé de la Cour Supérieure qui, avant d'être appelé à la magistrature, avait exercé la profession d'avocat avec ses confrères le sénateur F.-X.-A. Trudel et le futur juge Gustave Lamothe.

Somme toute, la terre Rimbault-Boucherville qui provenait, croyons-nous, de partie du vaste bien-fonds de Pierre Rimbault, deuxième juge canadien de naissance sous le régime français, (mort en 1740), est aujourd'hui sillonnée, en divers sens, par les rues Sainte-Catherine, Mackay, Sherbrooke, Simpson, Redpath, McGregor, des Pins et des Cèdres.

VII — LE FAUBOURG SAINT-JOSEPH ET LES CHANTIERS DE CANTIN

Avant 1885, et depuis longtemps, on nommait « Faubourg Saint-Joseph » cette tranche de la ville qui s'étendait du carré Cha-boillez jusqu'à Saint-Henri; on nommait aussi la rue Notre-Dame, à l'ouest de la rue McGill, « la rue Saint-Joseph ».

Ce nom leur avait été attribué du fait qu'une majeure partie de la rue et du faubourg s'étendait sur le fief concédé à Jeanne Mance et qu'elle avait mis sous le patronage du père nourricier de Jésus. Mais une section sud-ouest du faubourg, vers 1860 et après, se désignait en plus, communément, par l'expression « les chantiers de Cantin ».

Exactement, ces chantiers occupaient un large emplacement entre la rue Notre-Dame et le canal Lachine, du nord au sud, et entre les rues Canning et Fulford, de l'est à l'ouest.

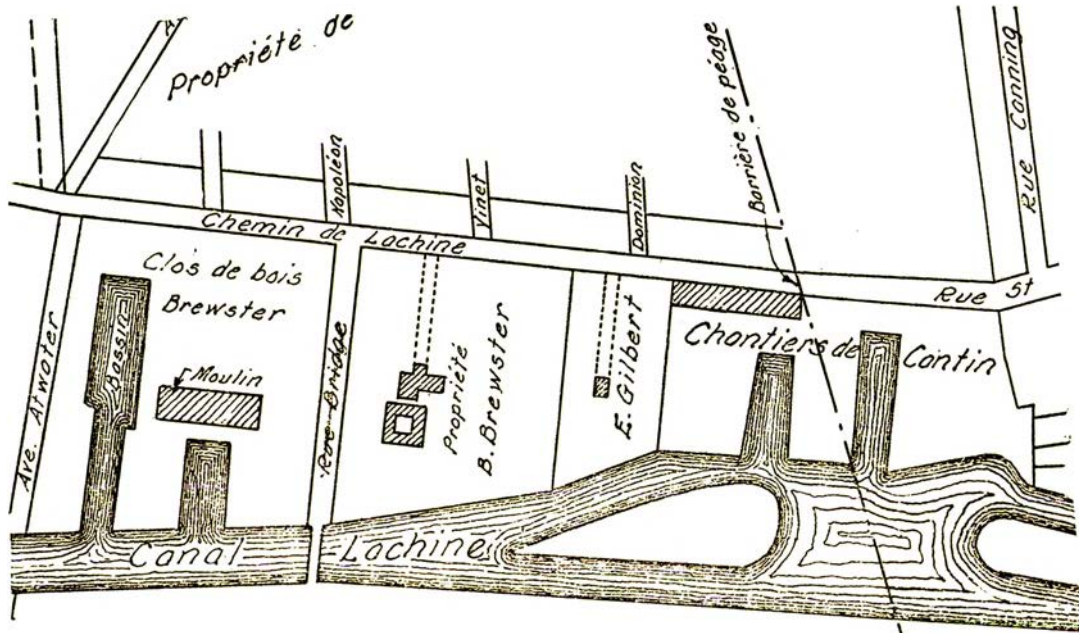
Celui qui fut l'âme de ces chantiers était un descendant en ligne directe de Nicolas Quentin dit Lafortune, originaire de Conneville-sur-Honfleur et qui épousa Madeleine Roulois, à Québec, le 3 août 1660.

Cent cinquante ans plus tard, en la sixième génération du colon, soit le 17 juin 1809, naissait au Cap-Santé, Augustin Cantin. Il apprit à Québec le métier de charpentier de navires, métier alors en pleine florescence, puis son étoile le conduisit à Montréal.

Le 29 mai 1841, Augustin épousait, à l'église presbytérienne St. Andrews, Elizabeth Benning, et, la même année, il fondait un premier chantier de construction de navires, à l'angle des rues Prince et de la Commune.

Un heureux début aiguïsa son esprit d'entreprise et, en 1845, il créait le long du canal Lachine, les chantiers qui lui assurèrent l'aisance et rendirent son nom populaire non seulement à Montréal, mais au loin.

A l'époque où l'actif Augustin Cantin s'établit aux limites de

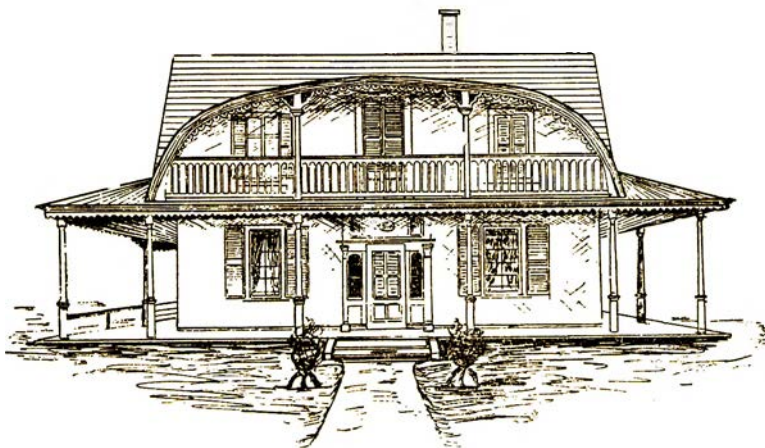


Les chantiers de Contin, la maison Gilbert et la maison Brewster, au sud du chemin Lachine, maintenant rue Notre-Dame Ouest. Le tout se trouvait entre les rues Canning et Atwater.

la ville de Montréal, l'ancienne rue Saint-Joseph n'était guère fréquentée que par les tanneurs, les cordonniers, les jardiniers et les agriculteurs allant et venant de Lachine, du fief Saint-Augustin, de la côte Saint-Antoine et de la côte Saint-Paul. On voyageait alors en diligence, en calèches, en carrosses légers, en charrette, en tombereau ou en « cabrouet ».

Des chantiers Cantin jusqu'au village des Tanneries (maintenant quartier Saint-Henri)¹⁷ on ne compta longtemps qu'une douzaine de maisons.

En la saison où la nature se révèle en toute sa beauté ce devait être charmant d'habiter le faubourg Saint-Joseph et le fief Saint-Augustin.



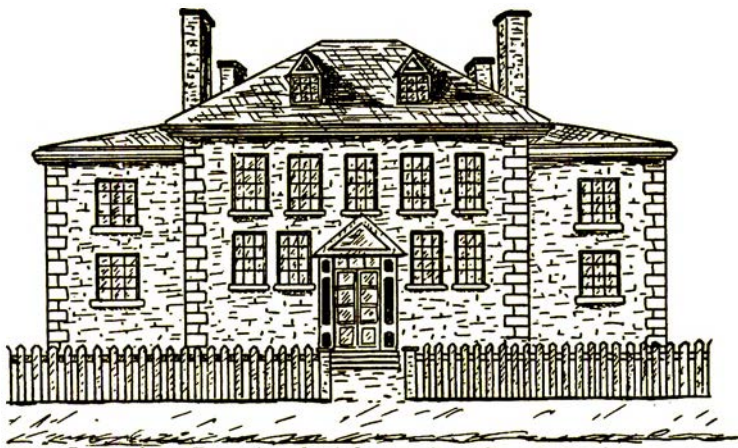
La maison Gilbert alors qu'elle était la demeure de Charles-Ferdinand Lalonde. Elle n'existe plus.

Sur le coteau, au nord, le long du chemin devenu la rue Dorchester, s'alignaient de véritables manoirs¹⁸. Au bas, près de Cantin, il y avait des demeures fastueuses pour lors. Celle du mécanicien E.-E. Gilbert, construite en bois et de forme curieuse, fut un jour dé-

17. Voir les *Cahiers des Dix*, No 1, p. 144.

18. Voir les *Cahiers des Dix*, No 2, p. 115.

placée du grand jardin qui l'entourait et fut reportée à l'ouest de la rue Dominion, sur le côté sud de la rue Saint-Joseph. C'est là que vécut pendant longtemps Charles-Ferdinand Lalonde, premier maire de Sainte-Cunégonde. L'autre demeure appartenait à Benjamin Brewster qui exploitait une scierie. Elle se trouvait à l'ouest de la rue Vinet. Edifiée en pierre, elle était précédée d'une longue allée d'acacias et de peupliers. Officiellement, on la désignait sous le nom de *Poplar grove*, mais pour le commun des mortels c'était la « maison Brewster ».



La maison Brewster dont les avatars furent nombreux.
Démolie récemment.

Vers 1877, cette maison fut acquise par la nouvelle municipalité de Sainte-Cunégonde afin d'y loger un poste d'agents de police et de pompiers.

Plus tard, on y ouvrit une école protestante, ensuite, elle devint maison de refuge sous la direction des Soeurs Grises, puis le logis des Frères des Ecoles chrétiennes qui enseignaient dans une école voisine; enfin, le bureau de *P'Aide à la femme*. Ce fut sa dernière utilité¹⁹.

19. Cette habitation a été récemment démolie.

Les chantiers de Cantin comprenaient une cale-sèche, des hangars, une forge, des piles de planches, de madriers et de plançons, car l'industriel Cantin construisait ou réparait des bateaux, des remorqueurs, des « barges », des yachts, des goélettes. Ces travaux employaient charpentiers, calfats, menuisiers, peintres, forgerons, presque tous canadiens-français, et, si nous en jugeons par ceux que nous avons connus, les ouvriers avaient leur patron en haute estime.

Augustin Cantin décéda octogénaire, le 2 décembre 1893. Il avait été père de dix enfants dont sept moururent jeunes; une fille et deux fils seulement atteignirent l'âge adulte.

Celui des fils qui principalement continua l'oeuvre du père, sous le nom de *Canada Dry Dock Co.*, puis de *Canada Marine Works*, avait épousé Anna Ward, fille du conseiller législatif, James Kewley Ward, propriétaire subséquent de la scierie Brewster le long du canal, non loin de l'ancienne ferme Gregory.²⁰

Cantin fils fut un administrateur satisfait, aussi longtemps que les navires de bois ne furent pas remplacés par les vaisseaux en acier, et aussi longtemps que la concurrence des autres moyens de locomotion ne nuisirent pas à une industrie locale qui avait fourni du pain à bien des familles.

Ce Cantin, qui était membre des clubs *St. James*, *Royal Golf* et *Forest & Stream*, décéda le 14 octobre 1931. Son frère, James Benning Cantin, marié à Julia-Maria Taillon, était mort depuis 1923.

On ne saurait abandonner le quartier Cantin sans rappeler le souvenir d'un type original.

Partout dans le monde il y eut des marchands et des artisans qui ont trouvé le secret de se mettre en évidence, de se hausser et de dépasser leurs camarades, leurs émules ou rivaux, du moins pendant un certain temps.

A l'époque où la publicité orale était plus libre que de nos jours, tout le long des rues, soit entre 1878 et 1885 surtout, apparut

20. Voir les *Cahiers des Dix*, No 2, p. 120.

dans Montréal et la banlieue, un « personnage » qui se créa un *renom* extraordinaire. Cependant, ce n'était qu'un petit commerçant qui n'offrait au public qu'une modeste pâtisserie.

Juché sur une voiture de boulanger, comme on n'en voit plus; grand, maigre, osseux; portant barbe et cheveux longs comme les artistes, coiffé d'un feutre large, doué d'une voix perçante, il avait une façon de chanter sa marchandise, en rimettes grotesques et satiriques souvent d'actualité, qui émoustilla Montréal. Sur son passage, les enfants accouraient et l'accompagnaient; les fenêtres s'ornaient de figures; on s'attroupaient aux portes; tous voulaient voir et entendre *Galette madame*.

Vous demanderez peut-être quelques échantillons des boniments de ce pâtissier? Voici ce qu'il débitait en 1879, après le renvoi du lieutenant-gouverneur Letellier de Saint-Just.

Galette, galette, madame,
 Pas trop d' beurr' dedans.
 Si l' chien à Luc est décédé,
 C'est pas d' ma galett' qu'il a mangé.
 Bonne galette, madame,
 Pas trop d' beurre dedans.
 Le beurre est sorti d' la tinette
 Pour flauber ma galette,
 Galette, galette, madame.

Une autre fois, alors que l'honorable Adolphe Chapleau éprouvait des difficultés, que nous n'avons pas à préciser, le pâtissier chansonnait:

Si l' chien d' Chapleau
 A des chiques,
 C'est qu'il a quéqu'chose
 Qui l' pique,

C'est pas dû à mes galett', assurément
 Car il n'y a pas trop d' beurr' dedans
 Galette, galette, galette, etc.

D'autre fois, il lançait à haute voix :

Vous trouverez nulle part
 Un homme qui soit mort
 En mangeant d' ma galette,

Puis il ajoutait à mi-voix :

Je peux bien vous dire cela,
 Personn' ne me contredira
 Car un mort, ça parle pas.

Quelle marchandise ou friandise débitait-il avec tant de succès? C'était rien autre qu'une brioche, identique aux « Hot cross buns » encore en vogue lors du Vendredi saint.

Après avoir paru réussir, il semble avoir subi un revers de fortune, car on le vit, du jour au lendemain, parcourir les rues à pied, vendant des chansons et des monologues de sa composition, disait-il.

L'un de ses monologues était intitulé: *La prière du vieux garçon* et se terminait ainsi:

« *Ant.* Dans les Fêtes, entre Noël et le Jour de l'An, ni pain, ni lard, ben guère d'argent. Toi, Grâce va faire un tour de chasse, que ton voyage soit efficace. Mesquin, Casse-pain, Tourniflette, prenez le grand chemin, si vous ne voulez manger votre pain sec, et toi, frère Niflet, pour le stecq, je te garde pour faire mon verset.

V. Niflette va chercher du bois sec pour faire des allumettes pour réchauffer les assiettes.

R. Nenni, mon père, car je suis trop pressé, j'ai conçu cette nuit l'idée de me marier.

ORAISON

« Seigneur, exaucez ma prière et soulagez mes peines en me donnant une femme que j'aime, qu'elle soit douce, gracieuse et charmante, avec un cœur droit, afin qu'elle aime que moi, belle idole que je t'adore, quoique je te possède pas encore et pris d'une telle confiance, appuyez sur l'espérance, ne me regardez pas comme un étrange, mais plutôt comme un gendre. Seigneur j'ai quatre belles terres, quel plaisir pour un beau-père, tous beaux animaux gras, depuis vache à laite jusqu'au chien à rat, une table bien dressée pour prendre un bon repas, la celle qui me prendra ne sera pas trop mal là. Seigneur si c'est facile, faite que ça soit une fille du Bout de l'Île. Ainsi-soit-il. »

Bien des gens que la faconde et les assonances de « Galette Madame » émerveillaient se disaient que cet homme, avec plus d'instruction, aurait pu devenir... qui sait?

« Galette Madame » était boulanger de métier, et sans le savoir il avait renouvelé au Canada, mais avec un sens tout particulier de la réclame, le métier de marchand ambulant de brioches qui se pratiqua au dix-huitième siècle au pays de nos ancêtres.

E. J. Massicotte